

2^{EME} PARTIE : FORMULAIRE DE DEMANDE

FORMULAIRE ICH-09

Demande d'accréditation d'une organisation non gouvernementale pour assurer des fonctions consultatives auprès du Comité
1. Nom de l'organisation : "REPRIZ" Centre des Musiques et Danses Traditionnelles Contemporaines et Populaires de la Guadeloupe
2. Adresse de l'organisation : Maudette - 97180 SAINTE-ANNE (GUADELOUPE)
3. Pays où l'organisation est active : <input checked="" type="checkbox"/> national <input checked="" type="checkbox"/> international (veuillez préciser :) <input type="checkbox"/> dans le monde entier <input type="checkbox"/> Afrique <input type="checkbox"/> États arabes <input type="checkbox"/> Asie & Pacifique <input checked="" type="checkbox"/> Europe & Amérique du Nord <input checked="" type="checkbox"/> Amérique latine & Caraïbes Veuillez énumérer le/les principal(aux) pays où elle est active: Départements Français d'Amérique (Guadeloupe, Martinique), Dominique, Sainte-Lucie, Cuba, Jamaïque, République Dominicaine, Vénézuéla, Canada
4. Date de sa création ou durée approximative de son existence: 12 juillet 2005

5. Objectifs de l'organisation :

350 mots maximum

Cette association a pour but la sauvegarde, le développement et la valorisation des musiques et danses traditionnelles, populaires et contemporaines en Guadeloupe, et en particulier:

- de mettre en œuvre des actions de collecte, de recherche, d'étude et de mise en valeur du patrimoine musical et dansé en Guadeloupe ainsi que des autres formes apparentées des arts et traditions populaires,
- d'assurer un rôle d'information et de conseil des musiciens et danseurs guadeloupéens ainsi que la diffusion régulière d'information par tous les moyens mis à sa disposition,
- de contribuer au développement de toutes actions éducatives en faveur de la sensibilisation et de l'initiation des jeunes publics, en particulier, aux musiques et danses traditionnelles et populaires guadeloupéennes et caribéennes,
- de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme de formation spécifique,
- de favoriser la diffusion, l'exportation et la promotion des musiques et danses actuelles et traditionnelles de la Guadeloupe dans la Caraïbe et dans les Amériques, en France, en Europe et dans le reste du Monde,
- d'assurer une mission de relais auprès des collectivités publiques en matière d'expertise et d'évaluation des actions mises en place dans les domaines des musiques traditionnelles et actuelles.

6. Activités de l'organisation en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

6.a. Domaine(s) où l'organisation est active :

- traditions et expressions orales
- arts du spectacle
- pratiques sociales, rituels et événements festifs
- connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers
- savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel
- autres domaines – veuillez préciser :

6.b. Principales activités de sauvegarde dans lesquelles l'organisation est impliquée :

- identification, documentation, recherche (y compris le travail d'inventaire)
- préservation, protection
- promotion, mise en valeur
- transmission, éducation formelle et non formelle
- revitalisation
- autres mesures de sauvegarde – veuillez préciser :
Publication de livres et de disques, organisation de rencontres et manifestations

6.c. Description des activités de l'organisation :

750 mots maximum

1) Collectes des chants et traditions maritimes de la Désirade en collaboration avec Françoise URI-LANCREOT (Musicologue), Diana REY-HULMAN (ethnolinguiste), Robert BOUTHILLIER (Chercheur, ex-Directeur de DASTUM), ce travail est réalisé et se poursuit en collaboration avec l'association DASTUM et Michel COLLEU (spécialiste des chants marins)

2) Collectes des chants et traditions indo-créoles de Guadeloupe en collaboration avec l'anthropologue et danseur, Raghunath Manet

3) Travaux réalisés par Dominique CYRILLE, Ethnomusicologue martiniquaise, Doctorat es Musicologie à l'université Paris-IV-Sorbonne en 1996, chargée de cours au Lehman College, City University of New York

*Collecte, étude, recherche et publication sur :

les Quadrilles de Guadeloupe,

Les chants de la terre (chants de labours, chants de travail)

4) Manifestations

*Rencontres guadeloupéennes du Quadrille en collaboration avec la Ville de Basse-Terre et la Maison du Patrimoine dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine (janvier 2007)

*Rencontres guadeloupéennes du GwoKa sur thème : Nouveaux enjeux, Nouvelles problématiques (juillet 2008)

*Séminaire d'ethnomusicologie de la Caraïbe : Patrimoine culturel immatériel de la Caraïbe : Sauvegarder et promouvoir les danses et musiques caribéennes, Nouveaux enjeux, nouvelles problématiques avec le concours de :

Kwamé BOAFO (Directeur Unesco Caraïbe), Christian HOTIN et Jean-Pierre ESTIVAL (Ministère de la Culture - France), Michael BIRENBAUM QUINTERO (ethnomusicologue - Colombie), Katerine HAGEDORN - USA, Carlos ANDÚJAR Persinal - République Dominicaine, Kennedy SAMUEL - Sainte-Lucie, Thomas Mitchel SCRUGGS - Vénézuéla, et de nombreux chercheurs et artistes de Guadeloupe et de Martinique

5) Promotion, mis en valeur des tenants de la tradition

-Publication de trois disques CD

*Kadri Gwadeloup n°1, avec l'accordéoniste Reynoir Casimir dit Négocé

*Kadri Gwadeloup n°2, avec l'accordéoniste Jacques Danican et le groupe Flamme Abymienne

*La Tradition du Quadrille, en collaboration avec OCORA Radio France et France Musique (Prix France Musique des Musiques du Monde 2006)

7. Ses expériences de coopération avec les communautés, les groupes et les praticiens du patrimoine culturel immatériel :

350 mots maximum

- Coopération avec :

*les associations des marins de la Désirade - 7 et 8 juillet 2007

Thème : Pourquoi et comment sauvegarder et promouvoir les chants et traditions maritimes ?

*Les associations de quadrilles de Guadeloupe et Marie-Galante - 28 janvier 2007

Thème : Bokantaj asi Kadri Gwadeloup (Rencontres guadeloupéennes du quadrille)

*Mouvement culturel de Grelin (Marie-Galante) - Tradition rurale des chants de labours

*Kozé-Bokantaj (Conférence-débats) avec la communauté guadeloupéenne du GwoKa

Thème : Faut-il inscrire le GwoKa sur la liste représentative du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité ?

*Homage rendu aux principaux tenants de la tradition

8. Documentation sur les capacités opérationnelles de l'organisation :

Veillez décrire en détail les capacités opérationnelles de l'organisation à l'aide des documents appropriés, comme énoncé au paragraphe 94 des Directives opérationnelles.

8.a. Membres et personnel :

Veillez présenter les pièces justificatives.

8.b. Personnalité juridique reconnue :

Veillez présenter les pièces justificatives.

8.c. Durée d'existence et activités :

Veillez présenter les pièces justificatives.

9. Personne à contacter pour la correspondance :

Président : Félix COTELLON - 26, rue de la République - 97110 POINTE-À-PITRE (GUADELOUPE)

Tél : 05 90 89 08 49/0590 82 91 16 - Fax : 05 90 82 90 98

Email : cmdt.gpe@orange.fr

10. Signature :

Félix COTELLON, Président CMDT

C.M.D.T.C.P.
**Centre des Musiques et Danses Traditionnelles
Contemporaines et Populaires de la Guadeloupe**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 25 OCTOBRE 2007**

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis le jeudi 25 octobre 2007 pour l'élection du Bureau de l'association.

Conformément à l'article 9 des statuts, ont été élus membres du Bureau :

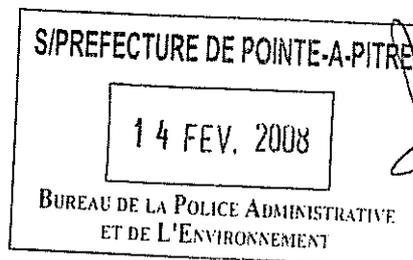
- **Président** : Félix COTTELLON, Avocat, né le 9 juin 1948 à Sainte-Anne, demeurant Modette - 97180 Sainte-Anne
- **Vice-Président** : Jacky JALÈME, Coordonnateur de formation, né le 16 mai 1962 à Port-Louis, demeurant 27 résidence "An Filao la" - 97117 Port-Louis
- **Secrétaire** : Patricia PETIT-PHIPPS, Professeur d'anglais, née le 14 mars 1963 à Pointe-à-Pitre, demeurant 1 résidence Joanti Delgrès - 97114 Trois-Rivières
- **Secrétaire-Adjoint** : Dalila MARIE-JOSEPH, Formateur-Documentaliste, née le 14 mai 1958 à Moule, demeurant à Gissac - 97180 Sainte-Anne
- **Trésorier** : Lazare AGLAS, Cadre de Banque, né le 2 septembre 1949 à Sainte-Anne, demeurant Modette - 97180 SAINTE-ANNE
- **Trésorier-adjoint** : Cémir ÉLOI, Agriculteur, né le 9 novembre 1966 à Saint-Louis, demeurant Barre de l'île n° 2 - 97134 SAINT-LOUIS (M/Galante)

Le Président

C.M.D.T.

*Centre des Musiques et
Danses Traditionnelles*
Maudette - 97180 SAINTE-ANNE

Tel : 0590 89 08 49 - Fax : 0590 82 90 98



La Secrétaire

C.M.D.T.C.P.
**Centre des Musiques et Danses Traditionnelles
Contemporaines et Populaires de la Guadeloupe**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 14 OCTOBRE 2007**

Le Dimanche 14 octobre 2007, s'est tenue à Cantine Scolaire de Belcourt - 97122 Baie-Mahault, l'Assemblée Générale du Centre des Musiques et Danses Traditionnelles et Populaires de la Guadeloupe.

Ont été élus membres du Conseil d'Administration :

- **Patricia PETIT-PHIPPS**, Professeur d'anglais, née le 14 mars 1963 à Pointe-à-pitre, demeurant 1 résidence Joanti - Delgrès - 97114 TROIS-RIVIÈRES
- **Dalila MARIE-JOSEPH**, Formateur-Documentaliste, née le 14 mai 1958 à Moule, demeurant à Gissac - 97180 SAINTE-ANNE
- **Jean-Pierre NICOLAS**, Technicien service après-vente Canon, né le 4 mars 1963 à Basse-Terre, demeurant Boulevard Commandant Mortenol - 97119 VIEUX-HABITANT
- **Félix BASTARAUD**, Enseignant retraité, né le 8 mai 1940 à Capesterre Marie-Galante, demeurant Lotissement Plaisance n° 12 - 97122 - BAIE-MAHAULT
- **Jean HIRA**, Professeur honoraires, né le 14 mai 1932 à Moule, demeurant route de Gardel - la Gavaudière - 97160 MOULE
- **Lazare AGLAS**, Cadre de Banque, né le 2 septembre 1949 à Sainte-Anne, demeurant Modette - 97180 SAINTE-ANNE
- **Cémir ÉLOI**, Agriculteur, né le 9 novembre 1966 à Saint-Louis, demeurant Barre de l'île n° 2 - 97134 SAINT-LOUIS (M/Galante)
- **Jacky JALÈME**, Coordonnateur de formation, né le 16 mai 1962 à Port-Louis, demeurant 27 résidence "An Filao la" - 97117 PORT-LOUIS
- **Félix COTELLON**, Avocat, né le 9 juin 1948 à Sainte-Anne, demeurant Modette 97180 SAINTE-ANNE

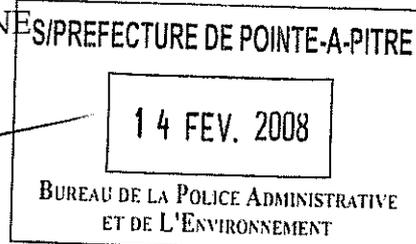
Le Président

C.M.D.T.

*Centre des Musiques et
Danses Traditionnelles*

Maudette - 97180 SAINTE-ANNE

Tél : 0590 89 08 49 - Fax : 0590 82 90 98



La Secrétaire

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

<i>Membres C.A</i>	<i>COMPÉTENCES</i>
Félix COTELLON <i>Président</i>	Président Président association CASC (Festival de GwoKa)
Jacky JALÈME <i>Vice-Président</i>	Vice-Président Professeur de musiques traditionnelles, titulaire du Diplôme d'État
Patricia PETIT-PHIPPS	Secrétaire
Dalila MARIE-JOSEPH	Secrétaire adjointe Vice-présidente de l'Office du Carnaval de Guadeloupe Secrétaire de la Fédération Guadeloupéenne du Carnaval
Lazare AGLAS	Trésorier Chanteur Bèlè
Cémir ÉLOI <i>Trésorier-Adjoint</i>	Trésorier-Adjoint Traditions de Marie-Galante
Jean HIRA	Association BHARATAGUA Traditions guadeloupéennes originaires de l'Inde
Félix BASTARAUD	Association Danses Anciennes (Quadrille)
Jean-Pierre NICOLAS	C.M.D.T. Association KAOKA

**ASSOCIATIONS & COMMUNAUTÉS ADHÉRENTES
ET ASSOCIÉES AU TRAVAIL DE « RÈPRIZ »**
(Centre des Musiques et Danses Traditionnelles de la Guadeloupe)

Associations/Communautés	Domaine d'Activités
Ass. VIARD NOUVELLE	Association de danses traditionnelles
DANSES ANCIENNES Mr Bastaraud	Quadrille
Mouvement Culturel GRELIN Mr Jean-Michel PALIN	Patrimoine rural de l'île de Marie-Galante
Ass. ANSKA	GwoKa Nord Grande-Terre
Georges TROUPÉ (Atelier Marcel Lollia)	Enseignement et transmission
Ass SAKITAW Mario COCO	Transmission et création danses GwoKa
Ass WAKA	Tradition carnavalesque
Ass KAOKA	Pratique et transmission du GwoKa
Ass. UGAQ	Fédération de quadrille
Ass. KABWA (Jacky Jalème)	Transmission du GwoKa

COMMUNAUTÉS AVEC LESQUELLES TRAVAILLE LE CENTRE

- Quadrille (les deux Fédérations de Quadrille)
 - Unité Familiale
 - Union Guadeloupéenne des Activités de Quadrille
- Carnaval et traditions populaires : Kolektif Mas Kiltirel (K.M.K.)
- Mayolè du Moule : (Danses de bâtons)
- Associations des guadeloupéens originaires de l'Inde (Chants, danses et traditions indiens)
 - Les Amis de l'Inde
 - Comité SIDAMBAROM
 - Association TINGA
 - Association BHARATAGUA
 - Association NATARADJA

C.M.D.T.
Centre des Musiques et
Danses Traditionnelles
Maudette - 97180 SAINTE-ANNE
Tél : 0590 89 08 49 Fax : 0590 82 90 98

Encadrement professionnel du Centre des musiques et danses Traditionnelles Contemporaines et Populaires de Guadeloupe (2008)

Philippe Fanise, chargé de direction temporaire.

Titulaire d'un DESS de développement culturel et gestion d'entreprise culturelle délivré par l'Arsec et l'Université Lyon 2 (Faculté d'Anthropologie), Philippe Fanise est depuis 1999 directeur artistique de la Mission des musique et danses traditionnelles et du monde à l'Arcade, Agence Régionale des Arts du Spectacle de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Il a également mis en place et dirigé de 1994 à 1999 le Centre Languedoc-Roussillon des musiques et danses traditionnelles.

Membre fondateur du Réseau Européen des Musiques et Danses Traditionnelles, il a assuré la coordination de 2001 à 2003 d'un programme triennal de coopération européenne entre 15 pays, financé par la Commission Européenne.

Son action porte en particulier sur la valorisation de la diversité culturelle dans le domaine des musiques et danses du monde et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, en référence aux conventions de l'Unesco.

Il a réalisé de fréquents séjours et voyages professionnels en Europe, Méditerranée, Inde et Caraïbe.

Activités en Guadeloupe : Commémoration de l'abolition de l'esclavage en 1998, Festivals Gwoka de Sainte-Anne 1998, 2006, 2007, stage collecte et valorisation 2006, missions de conseil pour la mise en place du centre des musiques et danses traditionnelles en 2004, 2006 et 2008. Promotion de la culture et des artistes guadeloupéens en métropole (tournée Kannida en 1998, Négoce et Signature en 2006, Indestwaska en 2008)

Dominique Cyrille, chargée de mission « patrimoine »

Ethnomusicologue martiniquaise, Dominique Cyrille a reçu son Doctorat es Musicologie à l'université Paris-IV-Sorbonne en 1996 avec une thèse consacrée aux musiques et danses au tambour bèlè de la Martinique. Elle vit actuellement aux Etats-Unis où, depuis 1999, elle est chargée de cours au Lehman College, City University of New York et récipiendaire en 2003 d'une bourse d'Etude Rockefeller au Center for Black Music Research, Columbia College de Chicago.

Co-auteur du livret accompagnateur des CD "French Caribbean" et "Martinique" de la collection *Alan Lomax Caribbean Voyage*, Mme Cyrille compte parmi ses récentes publications *Maestro-Créole Eugène Mona* (Fort de France, 1999) et *Saki Ta Nou : Creole Dances of the French Caribbean*, in *Caribbean Dance from Abakua to Zouk* (University Press of Florida, 2002), et *Popular Music and Créolité* in *BMR Journal* vol 22.

Activités en Guadeloupe : Dominique Cyrille a réalisé pour le Casc de Sainte-Anne et le CDMDT de Guadeloupe plusieurs missions de collecte et de recherche consacrées en particulier à l'étude des quadrilles de Guadeloupe et aux chants de travail de la terre en Guadeloupe. Elle est également étroitement associée à la préparation et la réalisation du Séminaire d'Ethnomusicologie de la Caraïbe qui se tient tous les deux ans en Guadeloupe en partenariat avec Lameca et le Festival de Gwoka de Sainte-Anne.

C.M.D.T.

*Centre des Musiques et
Danses Traditionnelles*

Maudette - 97180 SAINTE-ANNE

Tél : 0590 89 08 49 - Fax : 0590 82 90 98

**QUELQUES CHERCHEURS AYANT ÉTÉ ASSOCIÉS
AU CENTRE « RÈPRIZ »**

- Robert BOUTHILLIER, Ethnologue – ex-Directeur de DASTUM
- Michel COLLEU, Spécialiste des chants de marins
- Raghunath MANET, Danseur, Anthropologue
- Naïk RAVIART, Historienne de la danse
- Diana REY-HULMAN, Ethnolinguiste
- Françoise URI-LANCREOT, Musicologue

C.M.D.T.
*Centre des Musiques et
Danses Traditionnelles*
Maudette - 97180
Tél : 0590 89 08 49

C.M.D.T.
*Centre des Musiques et
Danses Traditionnelles*
Maudette - 97180 SAINTE-ANNE
Tél : 0590 89 08 49 Fax : 0590 82 90 98

CYRILLE, Dominique Odette
Docteur ès Musicologie de l'Université Paris-IV Sorbonne

Maître de Conférence
Department of African and African-American Studies
Lehman College - City University of New York (CUNY)

Chargée de Mission Patrimoine
Centre de Musiques et Danses Traditionnelles de Guadeloupe

Ethnomusicologue-Consultant
La Médiathèque Caraïbe, Centre Bettino Lara
Basse-Terre, Guadeloupe

FORMATION ET DIPLÔMES

Doctorat de Musicologie	Université Paris-Sorbonne, Paris-IV <i>Recherche sur la musique rurale de la Martinique.</i>	Nov. 1996
DEA de Musicologie	Université Paris-Sorbonne, Paris-IV <i>Tradition populaire et analyse musicale</i>	Oct. 1991
Maîtrise de Musicologie	Université Paris-Sorbonne, Paris-IV <i>Quadrilles Nègres; Contribution à l'étude des musiques et danses d'origine européenne introduites en Martinique entre 1789 et 1830.</i>	Nov. 1989

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

-Enseignement Supérieur

<u>Université</u>	<u>Département</u>	<u>Titre</u>	<u>Dates</u>
Lehman College	African and African American Studies	Maître de Conférences	Depuis le 1er Sept. 2007
Lehman College	Black Studies	Chargée de Cours	Sept 2004-Aout 2007
Lehman College	Black Studies	Chargée de Cours	Sept 2002-Juin 2003
John Jay College	Art Music and Phil.	Chargée de Cours	Jan- Juin 2002
Lehman College	Black Studies	Chargée de Cours	Jan 1999-Juin 2000

-Enseignement Général

Festival de Gwoka de Sainte Anne	Intervenant Concert Pédagogique Festival a Timoun	Juillet 2007
Université Populaire de Sainte Marie, (Martinique)	Formatrice B.A.F.A Musique traditionnelle	Mars-Août 1998

C.M.D.T.

*Centre des Musiques et
Danses Traditionnelles*

Martinique - 97180 SAINTE-ANNE

Tél : 0590 80 00 40 - Fax : 0590 82 90 98

Ecole de Musique <i>Sim Ekol.</i> Fort de France, (Martinique)	Formatrice Diplôme d'Etat (D.E) Musique traditionnelle	Fév. 1996- Déc 1997
-Activités de Recherche Centre de Musiques et Danses Traditionnelles de Guadeloupe		
	Bèlè et chants de travail de la terre en Guadeloupe <i>Entretiens avec les tenants de la tradition, collecte de chants traditionnels, enregistrement de la mémoire vivante.</i>	Juillet - Août 2007
	Inventaire des Quadrilles de Guadeloupe <i>Enquête sur le terrain. Entretiens avec les tenants de la tradition, enregistrement de la mémoire vivante.</i>	Juin - Août 2006
<u>Rockerfeller Research Fellowship</u> (Bourse de Recherche Rockerfeller) du Center for Black Music Research \$25 000	Recherche Triangulaire sur les quadrilles créoles de Ste Lucie, Dominique et Haïti	Sept 2003 - Juin 2004
-Administration, Coordination		
La Médiathèque Caraïbe & le Festival de Gwoka, CMDT Guadeloupe (<i>actes consultables en ligne www.lameca.org</i>) Center for Black Music Research, Columbia Coll. Chicago	Organisatrice du Symposium bi- annuel d'ethnomusicologie caribéenne Modératrice CBMR <i>Conference of the Black Music Research jointly with Society for American Music</i>	Depuis 2003 (séminaires 2003, 2005, 2007 et 2009 <i>en préparation</i>) Mars 2006
Journées Européennes du patrimoine CMDT Guadeloupe	<i>Journée des Quadrilles de Guadeloupe</i>	16 - 18 Jan. 2007
Center for Black Music Research, Columbia College Chicago	Modératrice CBMR <i>Conference on Black Music</i> (Chicago) Discussant <i>Serial Conference on Black Music Diaspora</i> (Nouvelle Orléans)	15 -17 Fév 2008 18 Avr. 2008
-Membre de Comités de lecture pour revues à caractère scientifique <i>-Transforming Anthropology, journal of the Association of Black Anthropologists;</i>		Depuis 2006
<i>-Latin American Music Review, University of Texas Press</i>		2007
<i>-Black Music Research Journal, Columbia College Press, Chicago</i>		2007 - 2010

-Membre de jury Ethnomusicologie Prix Lise Waxer, décerné au meilleur exposé d'étudiant présenté à la Conférence annuelle de la Society for Ethnomusicology	Popular Music Section of the Society for Ethnomusicology	2004
Jury de thèse -Graduate Center, City University of New York (CUNY)	- <i>Changüi</i> (Cuba) Benjamin Lapidus -	2002 2004
-Université de Montréal, Faculté des Études Supérieures, Montréal, Québec	<i>La pratique du chant traditionnel à l'île de Rodrigues</i> (Brigitte Desrosiers)	2005
-Autres Activités Professionnelles (Concerts, Expositions)		
Centre Culturel Vincent Placoly, Marin, Martinique	Exposition 'Intruments de musique des Amériques' <i>Rassemblant une centaine d'instruments de musique de fabrication artisanale du Nord au Sud de l'Amérique y compris la Caraïbe</i>	Avril - Août 1997
Lehman College Department of Black Studies	Cérémonie Annuelle de Remise de Prix	Mai 2006
Radio France Festival Marne la Vallée	<i>Cantate d'un retour au pays natal,</i> Chico Jehelman Compositeur, adaptation du Cahier d'Un Retour au Pays Natal d' Aimé Césaire	1985
Grand Théâtre Québec, Canada	<i>Un Printemps Inachevé,</i>	1980

Prix et Récompenses

2006 Prix France Musique des Musiques du Monde for best World Music CD *Négoce et Signature* OCORA/Radio France. (author of CD Liner Notes)

2002 Prix De La Torre Bueno du meilleur livre sur la Dance: *Caribbean Dance From Abakua to Zouk* (auteure du chapitre "Saki tanou")

1997 Prix des Thèses du Conseil Général de la Martinique *Recherche sur la Musique Rurale de la Martinique*. Thèse de Nouveau Doctorat. Université Paris-Sorbonne, Paris-IV.

Associations Professionnelles

The Society for Ethnomusicology (SEM):

- Popular Music Section (PMSSEM)
- SEM-Dance
- Crossroads Project (Comité pour la Diversité)
- Section on the Status of Women

(SSW-SEM Section sur le Statut des Femmes)

Comité International de la Danse (CID-Unesco)

African Studies Association (ASA)

PUBLICATIONS

1- Documents Parus

Revue scientifique à comité de lecture

2006 The Politics of quadrille performance in 19th century Martinique in *Dance Research Journal* 38 (1/2): 43-60.

2006 Imagining an Afro-Creole Nation; the music of Eugene Mona in Martinique of the 1980s. in *Latin American Music Review* 27 (2): 148-170

2004 Dance Competition, Tradition and Change in the Commonwealth of Dominica *Cariso* the Newsletter of the Adams Music Research Institute (AMRI). Spring.

2002 Popular Music and Créolité, *Black Music Research Journal* Vol 22; 1 (65-84).

2001 Critique de Bachannal; The Carnival Culture of Trinidad par P. Mason. *International Council for Traditional Music*, vol. 32

2002 Critique de Good Night Ladies and Gents, Lionel Belasco par M. Marks *International Council for Traditional Music*, vol. 33

Actes de Colloques

2005 Semiotics of Quadrille Dancing in the Eastern Caribbean *Dance and Community Congress on Research in Dance*, Spring 2005 Conference. N. Bennahum and T. Randall editors. The Print Center. NY. (52-56).

2003 Eugène Mona, musicien Créole; rythmes tamouls rythmes créoles, Symposium d'ethnomusicologie caribéenne. La Médiathèque Caraïbe/ Festival de Gwoka de Ste-Anne, Guadeloupe (www.lameca.org)

1998 Rôle du quadrille dans la créolisation des musiques et danses à la Martinique, In Cycle de Conférences, Projet académique; A propos du 150e anniversaire de l'abolition de l'esclavage. Centre Régional de Documentation Pédagogique. Martinique, pp.10-19.

Notes et Livrets accompagnateurs de CD

2007 Notes on Guadeloupe's Quadrilles *Danican et Sidanbarom. Kadri Gwadeloup*. CD Liner Notes, CMDT-Guadeloupe

2007 The Quadrilles of Guadeloupe *Négoce et Signature, Le quadrille au commandement de la Guadeloupe*. CD Liner notes, OCORA, Radio France. Paris, France.

2006 Creolization, Music from Africa to the Americas. From Ear to Ear, CD project. The Colonial Williamsburg Foundation, Williamsburg, Virginia. (peer reviewed)

2004 Cyrille, Dominique & Julian Gerstin; Livret et Traduction The Alan Lomax Collection, Caribbean Voyage CD series: *We Will Play Love Tonight; the French Caribbean*, Rounder Records (peer reviewed)

2001 Gerstin, Julian & Dominique Cyrille; Traduction et Livret The Alan Lomax Collection, Caribbean Voyage series: *Martinique*, Rounder CD 11661-1730-2. (peer reviewed)

Ouvrages Collectifs

2005 Guadeloupe, *Encyclopedia of Popular Music of the World (EPMOW) Part 2*, edited by Shepherd et al., The Continuum International Publishing Group, London.

2005 Martinique, *Encyclopedia of Popular Music of the World (EPMOW) Part 2*, edited by

Shepherd et al., *The Continuum International Publishing Group*, London.

2002 *Sa Ki Ta Nou, This Belongs To Us, Creole Dances of the French Caribbean Caribbean Dance From Abakua to Zouk.* edited by Susanna Sloat. The University Press of Florida. pp. 221-244.

Autres Publications

2001 *Recherche sur la Musique Rurale de la Martinique, l'Apport Africain* Thèse de Nouveau Doctorat. Presses Universitaires du Septentrion, Lille, France

1999 *Maestro Créole Eugène Mona*, Collection SimEkol, SimLN éditions, Fort-de-France, Martinique.

1997 *Maestro Créole Francisco*, Collection SimEkol, SimLN éditions, Fort-de-France.

1997 *Musiques des Amériques*. Livret de l'Exposition. Centre Culturel Vincent Placol, Le Marin, Martinique

À paraître fin 2008

Livre

Alarepriz, les Quadrilles Créoles de la Guadeloupe. Centre de Danses et Musiques Traditionnelles de Guadeloupe. Éditions Jasor, Basse-Terre, Guadeloupe

Chapitre dans ouvrages collectifs (à comité de lecture)

Creole Quadrilles of Guadeloupe, Dominica, Martinique, and St-Lucia. The Contradanza and Quadrille Complex: Crucible of Caribbean Music and Dance, edited by Peter Manuel. Temple University Press.

Creole Mazurka. Encyclopedia of Popular Music of the World (EPMOW) Part 3, edited by Shepherd et al., The Continuum International Publishing Group, London.

Biguine. Encyclopedia of Popular Music of the World (EPMOW) Part 3, edited by Shepherd et al., The Continuum International Publishing Group, London.

Martinique. avec Julian Gerstin et Malena Kuss *Music in Latin America and the Caribbean; Performing Caribbean Experience*
Vol 2. Malena Kuss Editor. University of Texas Press. Austin.

CONFERENCES INTERNATIONALES

2007. Oct. *Léwoz a Faam, Women's léwoz Notions of Gender and Sexuality in a Guadeloupean Dance Form* annual Conference of the Society for Ethnomusicology (SEM) Columbus, OH

2006. Nov. *Embodied Politics; Staging Quadrille in Antillean Festivals* annual Conference of the Society for Ethnomusicology (SEM) Honolulu, Hawai'i

2006. Mar. *Quadrille Festivals in St Lucia, Martinique and Dominica*. 2006 Conference Center for Black Music Research (CBMR) jointly with the Society for American Music (SAM). Chicago, IL.

2005. Nov. *Imagining A Creole Nation; The Music of Eugene Mona in Martinique of the 1980s*. annual Conference of the Society for Ethnomusicology (SEM). Atlanta, GA.

2005. Mar. *The Semiotics of Quadrille Dancing* Annual Conference of the Congress on Research on Dance (CORD). Tallahassee, Florida

2004. Jun. *Quadrille Performance and Body Politics* the 25th Annual Conference of the Caribbean Studies Association (CSA). St Kitts.

2003. Oct. *Well done ladies, you too, cavaliers; The politics of Quadrille Performance in 19th century*

Martinique. The 2003 Annual Conference of the Society for Ethnomusicology (SEM). Miami, FL.

2003. Juil. *Eugène Mona, musicien Créole; rythmes tamouls rythmes créoles*, Symposium d'ethnomusicologie caribéenne. La Médiathèque Caraïbe/ Festival de Gwoka de Ste-Anne, Guadeloupe

2003. Juin *French Contredanse and Quadrille Dancing in the Creole Societies of Colonial Louisiana and Martinique*. New Orleans International Ballet Conference (NOIBC). 200th Anniversary of the Louisiana Purchase.

2002. Mai *Mizik Fuzion, Marronage Musical in Contemporary Martinique* The 23rd Annual Conference of the Caribbean Studies Association (CSA), Nassau, Bahamas.

2001. Oct. Panelliste, Forum-Discussion "*Embodying the politics of culture; Representing Musical Blackness in the 21st Century*" The 27th Annual Conference of the Society for Ethnomusicology (SEM), Detroit. MI.

2001. Mai. *Kalenda; Resonances of Tradition*, The 2001 Interamerican Conference on Black Music Research, Port of Spain, Trinidad, Center for Black Music Research (CBMR).

2000 *Popular Music and Créolité*, Toronto 2000 "Musical Intersections" Annual Conference of the Society for Ethnomusicology (SEM). Toronto, Canada.

CONFERENCES NATIONALES

2007. Nov. *Valoriser les Sources de la Musique traditionnelle de Guadeloupe*. Assises Nationales de Musique Traditionnelle. Nantes, France.

2007. Jan *Unité et Diversité des Quadrilles de Guadeloupe*, Centre de Musiques et Danses Traditionnelles de Guadeloupe, Journées Européennes du Patrimoine, Basse-Terre, Guadeloupe

STATUTS

Centre des Musiques et Danses Traditionnelles et Populaires de la Guadeloupe

Article 1 : Dénomination

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : **Centre des Musiques et Danses Traditionnelles et Populaires de la Guadeloupe**

Article 2 : Objet social

Cette association a pour but la sauvegarde, le développement et la valorisation des musiques et danses traditionnelles, populaires et contemporaines en Guadeloupe, et en particulier:

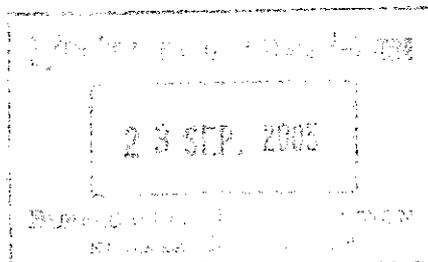
- de mettre en œuvre des actions de collecte, de recherche, d'étude et de mise en valeur du patrimoine musical et dansé en Guadeloupe ainsi que des autres formes apparentées des arts et traditions populaires,
- d'assurer un rôle d'information et de conseil des musiciens et danseurs guadeloupéens ainsi que la diffusion régulière d'information par tous les moyens mis à sa disposition,
- de contribuer au développement de toutes actions éducatives en faveur de la sensibilisation et de l'initiation des jeunes publics, en particulier, aux musiques et danses traditionnelles et populaires guadeloupéennes et caribéennes,
- de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme de formation spécifique,
- de favoriser la diffusion, l'exportation et la promotion des musiques et danses actuelles et traditionnelles de la Guadeloupe dans la Caraïbe et dans les Amériques, en France, en Europe et dans le reste du Monde,
- d'assurer une mission de relais auprès des collectivités publiques en matière d'expertise et d'évaluation des actions mises en place dans les domaines des musiques traditionnelles et actuelles.

Article 3 : Siège social

Le siège social est fixé au domicile du président, Maudette – 97180 Sainte-Anne.
Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration.

Article 4 : Durée

La durée de l'association est illimitée.



CF

B -

Article 5 : Composition

L'association se compose :

- de membres adhérents. Sont considérées comme telles les personnes physiques qui auront versé une cotisation annuelle de 20 €, et les personnes morales qui auront versé une cotisation annuelle de 50 €, sauf modification par décision de l'assemblée générale,
- de membres associés. Sont considérées comme telles les personnes pouvant être utiles au fonctionnement de l'association, dont la candidature aura été proposée par le Bureau de l'association et agréée par le Conseil d'administration.
- de membres bienfaiteurs.

Article 6 : Démission. Radiation

La qualité de membre de l'association se perd :

- 1) par la démission ;
- 2) par la radiation prononcée pour non-paiement de la cotisation ou pour motifs graves par le conseil d'administration, le membre intéressé ayant été préalablement entendu, sauf recours à l'assemblée générale.

Article 7 : Ressources

Les ressources de l'association comprennent :

- 1) des cotisations de ses membres ;
- 2) des sommes perçues en contrepartie des prestations fournies par l'association ou générées par son activité ;
- 3) des subventions qui pourraient lui être accordées par l'Etat, le Conseil régional, le Conseil général, les communes, l'Europe ou tout autre organisme public ou privé pouvant contribuer à son fonctionnement ou aux actions mises en œuvre ;
- 4) toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires.

Article 8 : Fonds de réserve

Le fonds de réserve comprend :

- 1) les capitaux provenant du rachat des cotisations ;
- 2) les capitaux provenant des économies réalisées sur le budget annuel.

Article 9 : Administration

L'association est administrée par un conseil composé de 9 membres adhérents pour 1 an par l'assemblée générale et choisis parmi la catégorie des membres adhérents jouissant de leurs droits civils.

En cas de vacance, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Leur remplacement définitif intervient à la plus prochaine assemblée générale.

Le conseil choisit parmi les membres adhérents, à main levée à la majorité absolue de ses membres ou au scrutin secret, à la demande de la majorité du Conseil d'administration, un bureau composé de :

- un président, un vice-président
- un trésorier, un trésorier adjoint
- un secrétaire, un secrétaire adjoint

C.F

B-

Article 10 : Réunion du conseil

Le conseil se réunit au minimum trois fois par an, et chaque fois qu'il est convoqué par son président et sur la demande du tiers de ses membres. La présence de la majorité des membres est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire (article 16).

Les décisions sont prises à la majorité absolue ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Article 11 : Gratuité du mandat

Les membres de l'association ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont conférées.

Ils pourront toutefois obtenir le remboursement des dépenses engagées pour les besoins de l'association, sur justification et après accord du président.

Article 12 : Pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour autoriser tous actes qui ne sont pas réservés à l'assemblée générale.

En particulier, il établit le programme d'activités, arrête le budget prévisionnel de l'association et les adresse à l'Assemblée générale en vue de leur vote ;

Il arrête le compte annuel d'exploitation, établit le bilan moral de l'association et les soumet à l'approbation de l'Assemblée générale ;

Il mandate un directeur chargé de la direction de l'association pour appliquer ses décisions, gérer et coordonner les actions de l'association.

Il nomme et décide de la rémunération du personnel ;

Il peut inviter à participer à ses réunions des personnalités extérieures choisies pour leurs compétences musicales, chorégraphiques ou autres.

Article 13 : Rôle des membres du bureau

Président : le Président convoque les assemblées générales et les réunions du conseil d'administration.

Il représente l'association dans tous les actes de la vie civile et est investi de tous pouvoirs à cet effet. Il peut déléguer certaines de ses attributions aux autres membres du bureau.

Secrétaire : Le secrétaire est chargé de tout ce qui concerne la correspondance et les archives.

Il rédige les procès-verbaux des délibérations et en assure l'exécution des formalités prescrites.

Trésorier : Le trésorier est chargé de tout ce qui concerne la gestion du patrimoine de l'association.

Il effectue tous paiements et perçoit toutes recettes sous la surveillance du président.

Il tient une comptabilité régulière, au jour le jour, de toutes les opérations et rend compte à l'assemblée annuelle, qui statue sur la gestion.

Toutefois, les dépenses supérieures à 400 euros doivent être ordonnancées par le président ou, à défaut, en cas d'empêchement, par tout autre membre du bureau.

C.F

B-

Article 14 : Assemblées générales ordinaires

L'assemblée générale comprend tous les membres de l'association.
Elle se réunit au moins une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le conseil d'administration ou sur la demande du quart au moins de ses membres. Chaque associé peut s'y faire représenter par un autre membre muni d'un pouvoir écrit.
L'ordre du jour est réglé par le conseil d'administration.
Le bureau de l'assemblée est celui du conseil.
Elle entend les rapports sur la gestion du conseil d'administration et sur la situation financière et morale de l'association.
Elle peut nommer tout commissaire-vérificateur aux comptes et le charger de faire un rapport sur la tenue de ceux-ci.
Elle approuve les comptes de l'exercice, vote le budget de l'exercice suivant et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du conseil d'administration ; elle autorise l'adhésion à une union ou à une fédération..
Elle confère au conseil d'administration ou à certains de ses membres du bureau toutes autorisations pour accomplir les opérations rentrant dans l'objet de l'association et pour lesquelles les pouvoirs statutaires seraient insuffisants.
En outre, elle délibère sur toutes les questions portées à l'ordre du jour à la demande signée au moins du tiers des membres de l'association déposées au secrétariat dix jours au moins avant la réunion.
Les convocations seront adressées au moins quinze jours à l'avance et indiquent l'ordre du jour.
Toutes les délibérations de l'assemblée générale annuelle sont prises à main levée à la majorité absolue des membres présents. Le scrutin secret peut être demandé soit par le conseil d'administration, soit par le quart des membres présents.

Article 15 : Assemblées extraordinaires

L'assemblée générale a un caractère extraordinaire lorsqu'elle statue sur toutes les modifications aux statuts. Elle peut décider la dissolution et l'attribution des biens de l'association, la fusion avec toute association de même objet.
Une telle assemblée devra être composée de la moitié au moins des membres adhérents. Elle devra statuer à la majorité des trois quarts des voix des membres présents.
Les membres empêchés pourront se faire représenter par un autre membre de l'association au moyen d'un pouvoir écrit.
Une feuille de présence sera émargée et certifiée par les membres du bureau.
Si le quorum n'est pas atteint lors de la réunion de l'assemblée, sur première convocation, l'assemblée sera convoquée à nouveau, tant par avis individuel que par une insertion par voie de presse, à quinze jours d'intervalle, et, lors de cette nouvelle réunion, elle pourra valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

Article 16 : Procès-verbaux

Les procès-verbaux des délibérations des assemblées sont signés du président et d'un membre du bureau présent à la délibération.
Les procès-verbaux des délibérations du conseil d'administration sont signés par le secrétaire et le président.
Le secrétaire peut délivrer toutes copies certifiées conformes qui font foi vis-à-vis des tiers.
Les procès-verbaux relatifs aux changements de statut sont transcrits par le secrétaire sur un registre côté et paraphé et signés par le secrétaire et le président.

C. F.

B -

Article 17 : Dissolution

La dissolution de l'association ne peut être prononcée que par l'assemblée générale convoquée spécialement à cet effet et statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées extraordinaires.

L'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'association dont elle déterminera les pouvoirs.

Elle attribue l'actif net à toutes associations déclarées ayant un objet similaire ou à tous établissements ou collectivités publics ou privés reconnus d'utilité publique, de son choix.

Article 18 : Règlement intérieur

Le conseil d'administration pourra, s'il le juge nécessaire, arrêter le texte d'un règlement intérieur, qui déterminera les détails d'exécution des présents statuts.

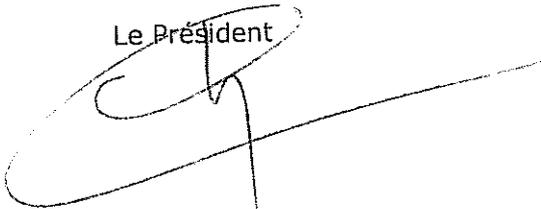
Ce règlement sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ainsi que ses modifications éventuelles.

Article 19 : Formalités

Le président, au nom du conseil d'administration, est chargé de remplir toutes les formalités de déclaration et de publication prescrites par la législation en vigueur. Tous les pouvoirs sont donnés au porteur des présentes à l'effet d'effectuer ces formalités.

F. COSTEUX

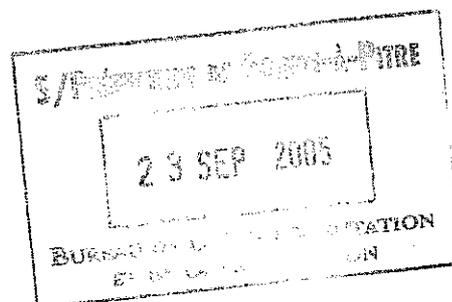
Le Président



Diana Rey-Hulman

La Secrétaire

B -





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Bureau de la réglementation générale
et de la circulation automobile
Service des Associations
05 90 82 68 47

**Récépissé de Déclaration de MODIFICATION
de l'Association n° 9712007470**

VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;
VU le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

**Le Sous-Préfet de Pointe-à-Pitre
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Donne récépissé à **M. FELIX COTELLON, PRESIDENT**
demeurant **MAUDETTE**
97180 SAINTE-ANNE

d'une déclaration en date du **17 octobre 2006** faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s):
CONSEIL D'ADMINISTRATION
BUREAU

dans l'association dénommée

CENTRE DES MUSIQUES ET DANSES TRADITIONNELLES ET POPULAIRES DE LA GUADELOUPE

créée le **23 septembre 2005**

dont le siège social est situé **MAUDETTE**
97180 SAINTE-ANNE

décision prise lors de: **ASSEMBLEE GENERALE** du **8 octobre 2006**

Pointe-à-Pitre, le 31 octobre 2006

P/Le Sous-Préfet,



Pour le S/PREFET
Le Chef du Bureau Délégué

F. VAINQUEUR

Extrait de la loi du 1er juillet 1901 :

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Les modifications et changements seront, en outre, consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande. Les modifications statutaires qui porteront sur un changement de titre, de but ou de siège social, devront en outre, faire l'objet d'une insertion au Journal Officiel dans le délai d'un mois au moyen d'un imprimé à retirer à la Préfecture. Le défaut d'insertion au Journal Officiel entraîne la nullité des modifications. Indépendamment de cette nullité des modifications, il pourra être prononcé à la charge de ceux qui ont contrevenu aux dispositions qui précèdent, une amende dont le montant est prévu à l'article 8 de la loi du 1er juillet 1901.

2138 - Déclaration à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre. **ASSOCIATION RETROUVAILLES GUADELOUPE PANAMA (A.R.G.P.)**. *Objet* : rétablir les liens entre les survivants et les membres des familles guadeloupéennes qui sont partis creuser le canal de Panama ; voyages, échanges, correspondances et promotion de la francophonie par le biais des œuvres humanitaires, culturelles et sociales ; la devise de l'association est : « Amour et fraternité ». *Siège social* : chez M. Loupadière (Edwige), 131, résidence Belvédère, bâtiment I, escalier 1, Grand Camp, 97142 Les Abymes. *Date de la déclaration* : 21 juin 2005.

2139 - Déclaration à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre. **CLUB UNESCO ABYMES**. *Objet* : éduquer et former des jeunes à être des citoyens engagés, en les sensibilisant à la question des droits de l'homme, à la démocratie, au développement durable, à la solidarité internationale et au patrimoine culturel. *Siège social* : collège Alexandre-Isaac-Boisripeaux, 97181 Les Abymes Cedex. *Courriel* : 9710710V. *Date de la déclaration* : 27 juin 2005.

2140 - Déclaration à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre. **LA MAISON DES CONTES ET LEGENDES DU NORD**. *Objet* : promouvoir le patrimoine culturel d'Anse Bertrand et particulièrement les contes, légendes et traditions orales sous toutes leurs formes. *Siège social* : chez M. Namor (Simone, Marcelle), rue Nelson-Mandela, 97117 Port-Louis. *Date de la déclaration* : 11 juillet 2005.

2141 - Déclaration à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre. **ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE CLASSES PRÉPARATOIRES DE LA GUADELOUPE**. *Objet* : promouvoir un enseignement de qualité dans les classes préparatoires aux grandes écoles commerciales, littéraires, scientifiques et technologiques de l'enseignement public de Guadeloupe ; veiller au fonctionnement de ces classes, afin qu'elles disposent des moyens de leur mission et que ces moyens soient équitablement répartis ; s'assurer de l'égalité des chances des étudiants de ces classes, défendre les concours nationaux préparés par ceux-ci et de veiller à leur régularité ; défendre les intérêts moraux et matériels des professeurs de ces classes ; organiser toutes les relations utiles avec les grandes écoles ; favoriser et animer la communication entre les membres de l'association et les autres acteurs de l'enseignement et de la recherche, et en direction de l'opinion en général. *Siège social* : L.G.T. de Baimbridge, boulevard des Néros, 97139 Les Abymes. *Date de la déclaration* : 22 juillet 2005.

2142 - Déclaration à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre. **ASSOCIATION ORDRE KABALISTIQUE DE MELKITZEDEK**. *Objet* : former un noyau de la fraternité universelle de l'humanité sans distinction de race, de credo, de sexe, de caste ou de couleur ; étudier les nombres et les lois inexplicables de la nature et les pouvoirs latents dans l'homme ; organiser des sorties, des voyages, des pèlerinages. *Siège social* : chez Mlle Bilba (Lucienne), 3, lotissement Vanoukia, les Hauts de Sainte-Anne, 97180 Sainte-Anne. *Date de la déclaration* : 18 août 2005.

2143 - Déclaration à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre. **ASSOCIATION GUADELOUPE D'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-SOCIAL ET D'INSERTION - A.G.A.P.I.** *Objet* : création et promotion d'initiatives dans l'axe de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de seize à trente-cinq ans confrontés à l'endiguement du chômage. *Siège social* : chez M. Valcy (Moïse), 221, rue Brion-Lebraire, 97111 Morné-à-l'Eau. *Date de la déclaration* : 29 août 2005.

2144 - Déclaration à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre. **DYNAMIC 3A (ASSOCIATION ASSISTANCE AMITIE)**. *Objet* : assister les parents dans l'éducation et l'épanouissement de leurs enfants (éducatif, scolaire et autres) et améliorer les échanges entre les générations afin de transmettre nos valeurs éducatives et culturelles. *Siège social* : chez Mme Elatre (Micheline, Marie), route de Champvert (Modette), 97180 Sainte-Anne. *Date de la déclaration* : 13 septembre 2005.

2145 - Déclaration à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre. **ECOLE SELF-DEFENSE CARIBÉENNE (E.S.D.C.)**. *Objet* : réunir au cours d'entraînement et de stages des pratiquants de self-

défense ; assurer leur formation. *Siège social* : 1, résidence les Arlequins, 97118 Saint-François. *Date de la déclaration* : 15 septembre 2005.

2146 - Déclaration à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre. **EGLISE ÉVANGÉLIQUE BAPTISTE DE LA DESIRADE**. *Objet* : assurer et propager le message de l'Évangile de Jésus-Christ, la célébration du culte protestant évangélique. *Siège social* : chez M. Devarieux (Jimmy), le bourg, 97127 La Désirade. *Date de la déclaration* : 16 septembre 2005.

2147 - Déclaration à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre. **BLACK EVOLUTION**. *Objet* : promouvoir l'insertion des jeunes dans le domaine théâtral, musical, sportif et audiovisuel. *Siège social* : chez Mme Bégarin (Gaëlle), tour 4 Anquetil, 8^e étage, porte 36, 97139 Les Abymes. *Date de la déclaration* : 19 septembre 2005.

2148 - Déclaration à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre. **ALLIANCE D.** *Objet* : accompagnement dans toutes les tâches de la vie courante des personnes dépendantes ; soutien familial personnalisé ; assurer l'épanouissement de ses membres. *Siège social* : LV secrétariat +, bloc 5, zone de Bergerin, 97110 Pointe-à-Pitre. *Date de la déclaration* : 19 septembre 2005.

2149 - Déclaration à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre. **EUCALYPTUS DES ILES**. *Objet* : mener toutes actions permettant l'épanouissement de tout citoyen ayant un réel besoin d'aide. *Siège social* : chez Mme Nolle (Gilberte-Danielle), angle de la route de la Colline-Portland, 97160 Le Moule. *Date de la déclaration* : 19 septembre 2005.

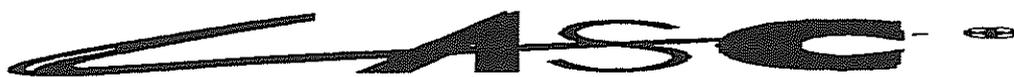
2150 - Déclaration à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre. **KABWA**. *Objet* : école de Gwoka, centre de documentation, manifestations culturelles et artistiques, voyages d'études et d'échanges culturels ; action de collecte, d'étude et de recherche sur le patrimoine ; production de CD, film, d'outils et supports pédagogiques. *Siège social* : chez M. Jalème (Jacky), 27, résidence An-Pilao, 97117 Port-Louis. *Date de la déclaration* : 22 septembre 2005.

2151 - Déclaration à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre. **CENTRE DE MUSIQUES ET DANSES TRADITIONNELLES ET POPULAIRES DE LA GUADELOUPE**. *Objet* : sauvegarde, développement et valorisation des musiques et danses traditionnelles, populaires et contemporaines en Guadeloupe. *Siège social* : chez M. Cotelon (Félix), Maudette, 97180 Sainte-Anne. *Courriel* : felix.cotelon@wanadoo.fr. *Date de la déclaration* : 23 septembre 2005.

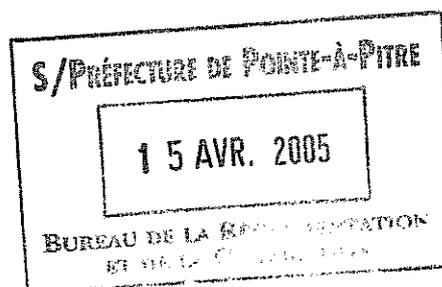
2152 - Déclaration à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre. **SYNERGIE ABYMIENNE**. *Objet* : fédérer les énergies pour améliorer le cadre de vie des Abymiens à travers des actions à caractères culturel, socio-éducatif, sportif, etc. *Siège social* : chez M. Barbeau (Max), 35, rue Mervil-Bloncourt, 97139 Les Abymes. *Date de la déclaration* : 30 septembre 2005.

2153 - Déclaration à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre. **CLUB DE BRIDGE DE SAINT-FRANÇOIS**. *Objet* : organisation de tournois de bridge intra et inter-clubs, selon les modalités et règles de la Fédération française de bridge ; organisation de toute manifestations ludiques, intellectuelles ou sportives au profit de ses membres ou de ses invités. *Siège social* : chez M. Bru (Jean-Louis), résidence les Hauts de Saint-François, 97118 Saint-François. *Date de la déclaration* : 3 octobre 2005.

2154 - Déclaration à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre. **SPORTS AND CO**. *Objet* : organisation et promotion d'événements sportifs, culturels et touristiques ; création d'une dynamique associative par la pratique d'activités ludiques, pédagogiques ; formation et perfectionnement de dirigeants, d'animateurs et de formateurs ; communication événementielle ; médiatisation et promotion de concepts innovants afin de valoriser notre département. *Siège social* : chez Mlle Beral (Christelle), 67, boulevard Hanne, maison des générations, D 4106, 97110 Pointe-à-Pitre. *Date de la déclaration* : 4 octobre 2005.



STATUTS



Article 1

Il est entre les adhérents au présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : Comité d'Animation Sportives et Culturelles (C.A.S.C.)

Article 2

Cette association a pour but :

- La pratique du sport
- l'organisation et la diffusion de spectacles
- l'animation et la formation culturelle et artistique
- promouvoir la transmission des expressions artistiques et du patrimoine culturel traditionnel auprès des plus jeunes, enfants, adolescents en relation avec des écoles, associations ou toute autre structure ayant la charge de leur encadrement.

Article 3

Le siège social est fixé à Sainte-Anne, section Maudette.

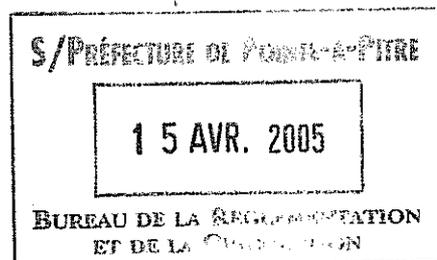
Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration.

La ratification par l'Assemblée Générale sera nécessaire.

Article 4

L'Association se compose de :

- a) membres d'honneur
- b) membres bienfaiteurs
- c) membres actifs ou adhérents



Article 5 : ADMISSION

Pour faire partie de l'Association, il faut être agréé par le bureau qui statue lors de chacune des réunions sur les demandes d'admission présentées.

Article 6 : LES MEMBRES

Sont membres d'honneur, ceux qui ont rendu des services signalés à l'association. Ils sont dispensés de cotisations.

Sont membres bienfaiteurs, les personnes qui versent un droit d'entrée et une cotisation annuelle qui seront fixés chaque année par l'Assemblée.

Sont membres actifs, ceux qui ont pris l'engagement de verser annuellement une somme de Quinze euros (15 €).

Article 7 : RADIATION

La qualité de membres se perd par :

C.F

.../...

- a) la démission
- b) le décès
- c) la radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour non-paiement de la cotisation et pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le bureau pour fournir des explications.

Article 8 :

Les ressources de l'Association comprennent :

- 1) le montant des droits d'entrée et des cotisations
- 2) les subventions de l'état, des départements, des communes et des autres dons.

Article 9 : CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'association est dirigée par un Conseil des membres, élus pour deux (2) années par l'Assemblée générale. Les membres sont rééligibles.

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de :

- 1) un Président
- 2) un Vice-Président
- 3) un Secrétaire et, s'il y a lieu, un Secrétaire-adjoint
- 4) un Trésorier, et si besoin est, un Trésorier-adjoint

Le Conseil d'Administration est renouvelé tous les deux ans par moitié, la première année, les membres sortants sont désignés par le sort.

En cas de vacances, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres.

Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine Assemblée Générale.

Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Article 10

L'association est administrée par un Conseil d'Administration de six (6) à neuf (9) membres maximum, élus en Assemblée Générale à la majorité des membres présents.

Article 11 : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale ordinaire comprend tous les membres de l'association (1) à quelque titre qu'ils y soient affiliés.

C.F

.../...

MJD
[Signature]

L'Assemblée Générale ordinaire se réunit chaque année au plus tard dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice comptable fixé du 1^{er} janvier au 30 septembre.

Quinze jours au mois avant le date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Le Président, assisté des membres du Comité, préside l'Assemblée et expose la situation morale de l'Association.

Le Trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'Assemblée.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour au remplacement, au scrutin secret des membres du Conseil sortant.

Ne devront être traitées, lors de l'Assemblée générale, que les questions soumises à l'ordre du jour (2)

Article 12 : ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un de ses membres inscrits, le Président peut convoquer une Assemblée extraordinaire suivant les formalités prévues par l'article 10.

Article 13 : REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur peut être établi par le Conseil d'Administration qui le fait alors approuver par l'Assemblée Générale.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'Association.

Article 14 : DISSOLUTION

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'Assemblée Générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu est dévoilé conformément à l'article 9 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

(1) En principe, les statuts peuvent prévoir que certains membres de l'association qui ne versent qu'une cotisation très faible, peuvent ne pas faire partie de l'Assemblée Générale.

(2) Il est prudent de fixer des conditions de quorum et de majorité pour la validité des délibérations de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire.

C. F. P. le Président

M. J. D.

PROCÈS-VERVAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2005

Ce jeudi 10 mars (An deux mille cinq), s'est tenu le Conseil d'Administration du Comité d'Animations Sportives et Culturelles (CASC) au Cabinet Cotellon - 26 rue de la République - 97110 POINTE-À-PITRE.

Ce même jour, ont été élu membres du Bureau :

Président : **COTELLON Félix**, né le 9 juin 1948 à Sainte-Anne

Profession : Avocat - Nationalité : Français, demeurant à Modette - 97180 Sainte-Anne

Vice-Président : **BERALD-CATELO Didier**, né le 20 août 1968 à Pointe-à-Pitre

Profession : Agent communal - Nationalité : Français, demeurant : Lotissement les Hauts de Blachon n° 1 - 97122 Baie-Mahault

Secrétaire : **MARIE-JOSEPH Dalila**, née le 14 mai 1958 à Moule

Profession : Formateur-Documentaliste - Nationalité : Française, demeurant à Gissac 97180 Sainte-Anne

Secrétaire-Adjoint : **JEAN Alain**, né le 27 janvier 1940 à Paris 14ème

Retraité - Nationalité : Français, demeurant résidence de la Distillerie - Bois-Sec 97128 Goyave

Trésorier : **LAZARD Olivier**, né le 29 septembre 1971 à Pointe-à-Pitre

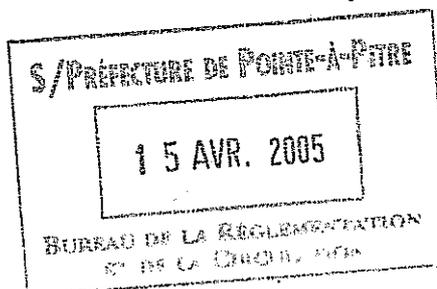
Profession : Comptable - Nationalité : Français, demeurant à 202 résidence les Salines - 97190 Gosier

Trésorier-Adjoint : **AGLAS Dunières**, né le 02 septembre 1949 à Sainte-Anne

Profession : Cadre de Banque - Nationalité : Français, demeurant à Modette - 97180 Sainte-Anne

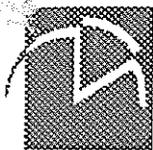
Le Président

C.A.S.C
Comité d'Animations
Sportives & Culturelles
26 rue de la République
97110 POINTE - A - PITRE
Tél 0590 62 91 06 - Fax : 0590 82 90 98



La Secrétaire

MJD



INSEE
 INSTITUT NATIONAL
 DE LA STATISTIQUE
 ET DES ETUDES
 ECONOMIQUES

90026 - Centre des Musiques et Danses Traditionnelles et Populaires de la Guadeloupe

**CERTIFICAT D'IDENTIFICATION AU REPERTOIRE NATIONAL
 DES ENTREPRISES ET DE LEURS ETABLISSEMENTS**



14 DECEMBRE 1998

COMITE ANIMATION SPORTIVE CULTURE
 CASC
 CZ FELIX COTELLON
 LD MODETTE
 SAINTE ANNE EN GUADELOUPE
 97180 STE ANNE

EVENEMENT A L ORIGINE DE CE CERTIFICAT

DATE DE L EVENEMENT 01/05/1989

- INSCRIPTIONS AU REPERTOIRE DE L ORGANISME ET D UN NOUVEL ETABLISSEMENT

DESCRIPTION DE L ORGANISME

IDENTIFIANT DE L ORGANISME

NO SIREN : 421 119 488

DENOMINATION : COMITE ANIMATION SPORTIVE CULTURE
 SIGLE : CASC
 CAT. JURID. : Association déclarée
 CODE APE : 913E Organisations associatives nca
 EFFECTIF : 0 salarié
 NOMBRE D ETABLISSEMENTS ACTIFS : 0001

DESCRIPTION DE L ETABLISSEMENT CONCERNE

IDENTIFIANT DE L ETABLISSEMENT

NO SIRET : 421 119 488 00011

STATUT : ETABLISSEMENT SIEGE
 CODE APE : 913E Organisations associatives nca
 ADRESSE : LD MODETTE
 CZ FELIX COTELLON
 97 SAINTE ANNE EN GUADELOUPE
 EFFECTIF : 0 salarié

REFERENCE : N° I9715 653682 6



INSEE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES

Direction des Statistiques d'Entreprises
90026 - Centre des Musiques et Danses Traditionnelles et Populaires de la Guadeloupe
Unité « Répertoire et Démographie des Entreprises et des Établissements »



006665 / 013337

COMITE ANIMATION SPORTIVE CULTURE
CZ FELIX COTELLON
LD MODETTE
97180 SAINTE ANNE EN GUADELOUPE

N°SIREN : 421 119 488

Paris, le 17/01/2008
N°202/E101

Madame, Monsieur,

L'Insee attribue, à des fins statistiques, à chaque entreprise et à chacun de ses établissements, un code d'activité principale exercée (APE) en référence à la nomenclature d'activités française. Ce code APE figure dans le répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene).

La nomenclature d'activités française (NAF) est révisée à compter du 1er janvier 2008, en application du règlement (CE) n° 1893/2006 du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2006. Elle est publiée par décret n° 2007-1888 du 26 décembre 2007. Le site www.insee.fr, à la rubrique "NAF 2008", vous informe sur cette révision et ses incidences. Il inclut une foire aux questions.

En conséquence, le code APE de votre entreprise au répertoire Sirene est modifié.

L'activité principale exercée par votre entreprise et son établissement est :

9499Z	Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire
-------	---

Pour toute question relative au répertoire, le site internet www.sirene.fr est à votre disposition. Toute demande éventuelle de modification du code APE doit être formulée par écrit. A cet effet, un formulaire téléchargeable est disponible sur le site www.sirene.fr, via la foire aux questions.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Chef de l'Unité « Répertoire et Démographie
des Entreprises et des Établissements »

Michel EURIAT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Bureau de la réglementation générale
et de la circulation automobile
Service des Associations
05 90 82 68 47

**Récépissé de Déclaration de MODIFICATION
de l'Association n° 9712002672**

VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;
VU le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

**Le Sous-Préfet de Pointe-à-Pitre
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Donne récépissé à **M. FELIX COTELON, PRESIDENT**
demeurant **MODETTE**
97180 SAINTE-ANNE

d'une déclaration en date du **15 avril 2005** faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s):

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
BUREAU
STATUTS**

dans l'association dénommée

COMITE D'ANIMATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE SAINTE-ANNE

créée le **31 mai 1989**

dont le siège social est situé **SECTION MAUDETTE**
97180 SAINTE-ANNE

décision prise lors de: **ASSEMBLEE GENERALE** du **10 mars 2005**

Pointe-à-Pitre, le 13 mai 2005

P/Le Sous-Préfet,

Pour le S/PREFET
Le Chef du Bureau Délégué
F. VAINQUEUR

Extrait de la loi du 1er juillet 1901 :

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Les modifications et changements seront, en outre, consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

Les modifications statutaires qui porteront sur un changement de titre, de but ou de siège social, devront en outre, faire l'objet d'une insertion au Journal Officiel dans le délai d'un mois au moyen d'un imprimé à retirer à la Préfecture.

Le défaut d'insertion au Journal Officiel entraîne la nullité des modifications. Indépendamment de cette nullité des modifications, il pourra être prononcé à la charge de ceux qui ont contrevenu aux dispositions qui précèdent, une amende dont le montant est prévu à l'article 8 de la loi du 1er juillet 1901.

de toute personne en général et notamment des travailleurs privés d'emploi ; formation en salle propre. *Siège social* : 102 ter, rue du Général-Leclerc, 95410 Groslay. *Date* : 13 juin 1989.

Déclaration à la préfecture du Val-d'Oise. Centre biblique charismatique Ligne de Vie. *Objet* : former, équiper et entraîner au ministère les chrétiens désirant se consacrer au service de Dieu. *Siège social* : 30, rue du Pic-Vert, Vauréal, 95000 Cergy. *Date* : 13 juin 1989.

Déclaration à la préfecture du Val-d'Oise. Cercle des médaillés de la jeunesse et des sports de Franconville et des communes avoisinantes. *Objet* : grouper les membres du mérite sportif et les médaillés de la jeunesse et des sports, maintenir et développer entre eux les liens de solidarité, organiser l'entraide et l'assistance, principalement au profit des membres de l'association et de leur famille. *Siège social* : mairie, 95130 Le Plessis-Bouchard. *Date* : 13 juin 1989.

Déclaration à la préfecture du Val-d'Oise. Association musicale des petits chanteurs de Taverny. *Objet* : promouvoir l'art du chant choral par les voix d'enfants en s'inspirant du style des institutions culturelles similaires. *Siège social* : 69, rue Gabriel-Péri, 95150 Taverny. *Date* : 13 juin 1989.

Déclaration à la préfecture du Val-d'Oise. Formation Informatique aux logiciels d'applications professionnelles. *Objet* : enseignement, formation, conseils aux adultes qui souhaitent se familiariser à l'informatique. *Siège social* : 24, rue de l'Hôtel-Dieu, 95300 Pontoise. *Date* : 14 juin 1989.

Déclaration à la préfecture du Val-d'Oise. Foyer socio-éducatif du collège La Bussie. *Objet* : prendre en charge l'organisation des voyages, des sorties, des clubs du collège La Bussie. *Siège social* : collège La Bussie, îlot des Moissons, boulevard de l'Oise, 95000 Vauréal. *Date* : 14 juin 1989.

Déclaration à la préfecture du Val-d'Oise. Amicale des locataires 1, rue de l'Hostellerie et 2, rue du Relais, 95130 Franconville. *Objet* : défense des intérêts des résidents sur toutes les questions concernant le problème de l'habitat et de l'urbanisme. *Siège social* : mairie, 11, rue de la Station, 95130 Franconville-la-Garenne. *Date* : 15 juin 1989.

Déclaration à la préfecture du Val-d'Oise. Association contre les nuisances de la A. 15-915 sur Marcouville. *Objet* : obtenir des solutions efficaces et durables contre les nuisances de l'A. 15-915 sur l'ensemble de Marcouville, groupes scolaires, logements, habitations du clos de Marcouville et Les Hauts-de-Marcouville. *Siège social* : maison de quartier de Marcouville, 95300 Pontoise. *Date* : 16 juin 1989.

Modifications

Déclaration à la sous-préfecture de Montmorency. *Ancien titre* : Association sportive Les Rouges et Blancs de Fosses Football (A.S.R.B.F.). *Nouveau titre* : Club sportif et municipal de Fosses (C.S.M. Fosses). *Siège social* : mairie, avenue du Mesnil, 95470 Fosses. *Date* : 6 juin 1989.

Déclaration à la préfecture du Val-d'Oise. *Ancien titre* : Association Groupe Univers. *Nouveau titre* : A l'unisson. *Additif à l'objet* : centre de loisir pour enfants ; enseignement de la détente pour tous (méthodes Vittoz appropriées). *Siège social* : 69, rue Jules-Michelet, 92700 Colombes, transféré ; *nouvelle adresse* : 14, résidence Cadet-de-Vaux, 95130 Franconville. *Date* : 8 juin 1989.

Déclaration à la préfecture du Val-d'Oise. Relations internationales professionnelles et culturelles. *Siège social* : 9, rue Lagrange, 75005 Paris, transféré ; *nouvelle adresse* : 28, rue de Neuville, 95610 Eragny-sur-Oise. *Date* : 8 juin 1989.

Déclaration à la préfecture du Val-d'Oise. Association Emerald. *Nouvel objet* : regrouper les originaires des D.O.M.-T.O.M., leurs amis et sympathisants, afin de leur permettre de développer des activités culturelles, sociales et sportives et aussi les aider à rompre leur isolement. *Siège social* : 1, rue du Plateau, 95000 Jouy-le-Moutier, transféré ; *nouvelle adresse* : maison de quartier, 17, allée des Egucrets, 95000 Jouy-le-Moutier. *Date* : 9 juin 1989.

Déclaration à la sous-préfecture de Montmorency. *Ancien titre* : Association Solidarité des Musulmans de Garges. *Nouveau titre* : Association Solidarité des Africains de Garges. *Nouvel objet* : solidarité, assistance morale et matérielle à tout individu selon les traditions africaines ; initiation et enseignement aux enfants des membres de l'association selon la tradition africaine (coran et langues). *Siège social* : 4, rue Honoré-de-Balzac, 95140 Garges-lès-Gonesse. *Date* : 9 juin 1989.

Déclaration à la sous-préfecture de Montmorency. Tennis-Club du Prieuré de Baillon. *Siège social* : 17, allée de Cuimont, Le Prieuré de Baillon, 95270 Asnières-sur-Oise. transféré ; *nouvelle adresse* : 3, allée du Hameau, Le Prieuré de Baillon, 95270 Asnières-sur-Oise. *Date* : 13 juin 1989.

Déclaration à la sous-préfecture de Montmorency. *Ancien titre* : Conseil local des parents d'élèves des groupes scolaires des Marronniers à Gonesse. *Nouveau titre* : Conseil local des parents d'élèves des écoles des Marronniers et des Tulipes à Gonesse. *Siège social* : 5, avenue des Dalhias, 95500 Gonesse, transféré ; *nouvelle adresse* : 6, rue Maurice-Ravel, 95500 Gonesse. *Date* : 13 juin 1989.

Déclaration à la sous-préfecture de Montmorency. La Terre des Autres. *Siège social* : 132, boulevard Exelmans, 75016 Paris, transféré ; *nouvelle adresse* : 7, avenue Gallieni, 95400 Villiers-le-Del. *Date* : 13 juin 1989.

Déclaration à la sous-préfecture de Montmorency. Résistance. *Siège social* : chez M. Daniel Maxon, 37, rue de Belfort, 92110 Clichy, transféré ; *nouvelle adresse* : chez Mme Edmée Aho, 4, allée Albert-Roussel, 95200 Sarcelles. *Date* : 14 juin 1989.

Déclaration à la préfecture du Val-d'Oise. *Ancien titre* : Le Club des Guyonnais épanouis. *Nouveau titre* : Club de l'amitié. *Siège social* : mairie, 95780 La Roche-Guyon. *Date* : 15 juin 1989.

Déclaration à la préfecture du Val-d'Oise. *Ancien titre* : Cercle des études antéhistoriques et géologiques. *Nouveau titre* : Cercle d'histoire de l'école Saint-Martin. *Nouvel objet* : étude et recherche de tout ce qui a trait à l'histoire de l'abbaye de Saint-Martin et à l'école Saint-Martin de France. *Siège social* : 23, avenue du Général-Gabriel-Delarue, 95300 Pontoise, transféré ; *nouvelle adresse* : 1, avenue de Verdun, 95300 Pontoise. *Date* : 16 juin 1989.

Déclaration à la préfecture du Val-d'Oise. Association départementale d'Information et d'actions musicales (Adlam 95). *Siège social* : préfecture du Val-d'Oise, 95000 Cergy, transféré ; *nouvelle adresse* : hôtel du département, 2, avenue du Parc, Le Campus, 95032 Cergy. *Date* : 16 juin 1989.

Déclaration à la sous-préfecture de Montmorency. *Ancien titre* : Assurance formation des coopératives (A.FO.COOP). *Nouveau titre* : Fonds d'assurances formation de la distribution (DISTRIFAF). *Siège social* : 12, avenue du 8-Mai-1945, 95206 Sarcelles. *Date* : 26 mai 1989.

(Cette insertion annule et remplace celle parue au Journal officiel du 21 juin 1989, n° 25, page 1538, 2^e colonne, 5^e insertion.)

Dissolutions

Déclaration à la préfecture du Val-d'Oise. Centre de loisirs de Menucourt. *Siège social* : maison de Menucourt, 7, allée de la Plaine, 95180 Menucourt. *Date* : 15 juin 1989.

Déclaration à la préfecture du Val-d'Oise. Association de défense des locataires du 1, rue de l'Hostellerie et 2, rue du Relais. *Siège social* : mairie, 11, rue de la Station, 95130 Franconville-la-Garenne. *Date* : 15 juin 1989.

971 - GUADELOUPE

Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre. Comité d'animation sportif et culturel de Sainte-Anne. *Objet* : la pratique du sport, l'organisation de spectacles, l'animation, la formation culturelle et artistique. *Siège social* : Maudette, 97180 Sainte-Anne. *Date* : 29 mai 1989.

Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Martin - Saint-Barthélemy. Îles du Nord Formation. *Objet* : assurer la promotion, la formation et l'éducation populaires dans les îles du Nord. *Siège social* : 97150 Saint-Martin. *Date* : 30 mai 1989.

Déclaration à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre. Amicale du personnel de l'U.F.R. des sciences juridiques et économiques de Pointe-à-Pitre. *Objet* : resserrer les liens entre les différentes catégories de personnel et promouvoir une politique culturelle et sportive. *Siège social* : campus de Fouillade, 97174 Pointe-à-Pitre. *Date* : 30 mai 1989.

Déclaration à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre. Les Marcyens de Saint-François. *Objet* : réunir un soutien d'entraide, de solidarité, d'amitié et aussi pour élever le niveau culturel des membres de la profession. *Siège social* : maison Cayacy Babylas, rue Éclairé, 97118 Saint-François. *Date* : 30 mai 1989.

Déclaration à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre. Le Club. *Objet* : rassembler toutes les personnes afin d'échanger des idées et d'organiser des manifestations à caractère exclusivement philologique et culturel. *Siège social* : Morne-la-Loge, 97110 Pointe-à-Pitre. *Date* : 31 mai 1989.

Déclaration à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre. Terre des Corps. *Objet* : le développement de la danse au sein des établissements scolaires. *Siège social* : maison Gore Joséphine, Les Grottes, 97180 Sainte-Anne. *Date* : 31 mai 1989.

Déclaration à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre. Pointe. *Objet* : promouvoir notre culture, rassembler les jeunes et susciter de l'amitié entre eux. *Siège social* : école publique de Pointe, 97160 Le Moule. *Date* : 1^{er} juin 1989.

Déclaration à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre. Association la formation des animateurs communaux 89 (A.F.O.A.C.). *Objet* : animation, formation, développement ; promouvoir la formation animateurs communaux ; développer l'éducation populaire par biais d'activités ; créer un observatoire pour la profession d'animation. *Siège social* : C.R.E.P.S. Antilles-Guyane, 97139 Pointe-à-Pitre. *Date* : 5 juin 1989.

Formulaire ICH-09 (2008) – Demande d'accréditation pour une ONG

<p>7. Ses expériences de coopération avec les communautés, les groupes et les praticiens du patrimoine culturel immatériel :</p> <p><i>350 mots maximum</i></p> <p>- Coopération avec :</p> <p>*les associations des marins de la Désirade - 7 et 8 juillet 2007</p> <p>Thème : Pourquoi et comment sauvegarder et promouvoir les chants et traditions maritimes ?</p> <p>*Les associations de quadrilles de Guadeloupe et Marie-Galante - 28 janvier 2007</p> <p>Thème : Bokantaj asi Kadri Gwadeloup (Rencontres gwadeloupéennes du quadrille)</p> <p>*Mouvement culturel de Grelin (Marie-Galante) - Tradition rurale des chants de labours</p> <p>*Kozé-Bokantaj (Conférence-débats) avec la communauté gwadeloupéenne du GwoKa</p> <p>Thème : Faut-il inscrire le GwoKa sur la liste représentative du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité ?</p> <p>*Homage rendu aux principaux tenants de la tradition</p>
<p>8. Documentation sur les capacités opérationnelles de l'organisation :</p> <p><i>Veillez décrire en détail les capacités opérationnelles de l'organisation à l'aide des documents appropriés, comme énoncé au paragraphe 94 des Directives opérationnelles.</i></p>
<p>8.a. Membres et personnel :</p> <p><i>Veillez présenter les pièces justificatives.</i></p>
<p>8.b. Personnalité juridique reconnue :</p> <p><i>Veillez présenter les pièces justificatives.</i></p>
<p>8.c. Durée d'existence et activités :</p> <p><i>Veillez présenter les pièces justificatives.</i></p>
<p>9. Personne à contacter pour la correspondance :</p> <p>Président : Félix COTELLON - 26, rue de la République - 97110 POINTE-À-PITRE (GUADELOUPE)</p> <p>Tél : 05 90 89 08 49/0590 82 91 16 - Fax : 05 90 82 90 98</p> <p>Email : cmdt.gpe@orange.fr</p>
<p>10. Signature :</p> <p>Félix COTELLON, Président CMDT</p>

C.M.D.T.
*Centre des Musiques et
Danses Traditionnelles*
Maudette - 97180 SAINTE-ANNE
Tél : 0590 89 08 49 - Fax : 0590 82 90 98